

Vincennes

académie
Créteil

éducation
nationale



Téléphone

01 43 28 28 48

Fax

01 43 74 62 28

8, avenue Quinson
94300 Vincennes

CAHIER DES CHARGES RELATIF A L'ENTRETIEN DES ASCENSEURS ET D'UN MONTE-CHARGE

+*****+

Dossier suivi par :
B. Pantaléon / Intendance

- DUREE DU CONTRAT

12 mois, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 renouvelable 2 fois par reconduction expresse, pour une durée maximum de 3 ans.

- OBJET

Assurer le bon fonctionnement des appareils et maintenir un niveau de sécurité résultant de l'application du décret 2004-964 du 9 septembre 2004 modifié par décret 2012-674 du 7 mai 2012 et des articles R 125-1 et R 125-2 du code de la construction.

A ce titre, assurer une maintenance préventive et corrective des appareils et les interventions de dépannage sans restriction.

- INSTALLATIONS

LOCALISATION	CHARGE KG	VITESSE M/S	COURSE M	MARQUE	NIVEAUX DESSERVIS
PUBLIC CUISINE	630	0.63	3	OTIS 2000H	2
PERSONNEL CUISINE	320	0.63	6	OTIS	3
LYCEE	630	1	15	OTIS	6
COLLEGE	630	1	12	OTIS	5
IMMEUBLE 108 AV PARIS	375	1	18	SCHINDLER	7
MONTE CHARGE CUISINE	300	0.15	3	OTIS	2

Un état des lieux initial du matériel sera annexé au contrat lors de la signature.

- FREQUENCE DES PASSAGES :

- pour la maintenance préventive : toutes les 6 semaines
- fournir un calendrier relatif aux opérations d'entretien et à leur fréquence
- Etre présent lors du contrôle quinquennal obligatoire
- Pour les dépannages : 24h/24 et 7j/7, dans un délai de 1h30 lorsque des personnes sont bloquées dans l'appareil, dans un délai de 4 heures à réception de l'appel pour un dépannage.

FORMALITES ADMINISTRATIVES

- Prise de rendez-vous avant passage
- Se présenter à la loge de l'établissement avant toute intervention
- Retour du bon d'intervention au service de l'intendance : tenue d'un livret d'entretien et émargement du registre de sécurité
- Facturation trimestrielle, règlement par mandat administratif, 30 jours fin de mois.

La Gestionnaire comptable,



France-Alexandra CREFF